



## Un coup de telephone , un fax passé par group telecom

Par **ZAZA**, le 12/11/2010 à 21:01

Bonjour,

ALORS VOILA, JE PENSE FORTEMENT METTRE FAIT ARNAQUER MON MARI ET MOI PAR APPORT A CE GROUP TELECOM . EN SEPT. J'AI RECU UN APPEL TELEPHONIQUE POUR LA MISE A JOUR DES ANNUAIRES ET J'AI PENSE QUE C'ETAIT LES TELECOM..LE FAX EST ARRIVE, J'AI SIGNE ET REFAXE LE TOUT . ON ALLAIT ETRE A JOUR SUR L'ANNUAIRE CAR DEPUIS NOTRE DEMENAGEMENT ON N'AVAIT RIEN CHANGE. ET VOILA QU'EN NOVEMBRE UN MR. NOUS APPELLES POUR NOUS DIRE QUE L'ON DOIT UNE GROSSE SOMME ET QU 'IL PREFERAIT NOUS AVERTIR AVANT L'ENVOI DE LA FACTURE. AFFOLES , ON LUI DIT QUE C'EST IMPOSSIBLE , QUE L'ON NE PEUT PAS PAYER ALORS IL NOUS DIMINUE LA SOMME MAIS IL FAUT PAYER DANS LA JOURNEE . DANS LA PANIQUE ET SOUS LES MENACES ON FAIT LA DEMARCHE DU PAIEMENT PAR INTERNET;LE MR NOUS SIGNALES BIEN QUE AVANT 9 JOURS ON ALLAIT ETRE REMBOURSE DE LA SOMME EN DEDUISANT LES FRAIS DE DOSSIER (39 EUROS)

C'EST EN FAISANT DES RECHERCHE SUR INTERNET QUE J'AI TROUVE DES DISCUSSIONS SIMILAIRE A NOTRE CAS ET LA J'AI DIS ON C'EST FAIT ARNAQUER . ALORS VOILA, QUE PUIS JE FAIRE MAINTENANT ALORS QU 'A MA BANQUE ON M'A DIT QUE C'ETAIT FOUTU POUR NOUS ON NE REVERRAIT PAS NOTRE ARGENT. (5850 EUROS) ....EH OUI IL Y EN A QUI SAVENT GAGNER DE L'ARGENT RAPIDEMENT!!!!!!!

Par **chaber**, le 13/11/2010 à 07:51

Bonjour,

A vous lire, vous ne devez pas être des particuliers.

Malheureusement, vous vous êtes engagés bien imprudemment.

Le seul recours que vous pouvez avoir consiste en la non-fourniture de la prestation et il vous faudra alors aller en justice, sans être certain du résultat, surtout si la Sté n'existe plus ou est domiciliée à l'étranger.